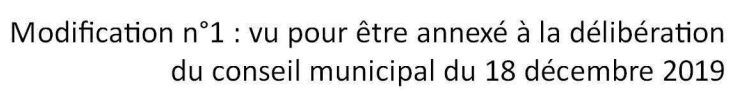




PLU approuvé le 13 novembre 2017



- UA : *Sous historique dense à caractère patrimonial*
- UA : *Sous historiques des bourgs et faubourgs à caractère patrimonial*
- UHV : *Sous historique d'origine rurale*
- UHV : *Sous récent majoritairement d'exploitation d'ensemble*
- UHV : *Sous récent d'immeubles ou à proximité des grands axes*
- UC : *Sous récent d'effluents effluents présentant une sensibilité paysagère*
- UC : *Sous récent en extension*
- UE : *UE1 : Espace à vocation dominante d'activités artisanales et industrielles*
- UE : *UE2 : Espace à vocation dominante d'activités artisanales et industrielles*
- UE : *UE3 : Espace à vocation dominante d'activités commerciales*
- UE : *Espace à vocation dominante d'activités commerciales*
- UE : *Espace à vocation dominante d'activités tertiaires*
- UE : *Complexes en continuité de l'habitat existant et de villages existants*
- UE : *Sous urbanisée destinée à accueillir successivement des équipements et espaces publics*
- UE : *Sous-structure d'UE correspondant à site du Parc Séminaire*
- UE : *Sous-structure d'UE correspondant au site sportif de Masson Neuv*
- UE : *Essentiellement de maisons*
- UAUS : *Structure d'urbanisation future à dominante résidentielle*
- UAUS : *Structure d'urbanisation future à dominante d'activités artisanales et industrielles*
- UAUS : *Structure d'urbanisation future à dominante d'activités commerciales et transports*
- UAUS : *Structure d'urbanisation future destinée à accueillir la modification du PLU*
- A : *Zone agricole*
- A : *Zone agricole où les terres sont des espaces proches du territoire limitant la création ou le confortement du bâtiment agricole dans le respect de la loi littoral*
- A : *Zone d'habitat collectif, centres à dominante résidentielle ou au sein de zones Agri*
- A : *Zone agricole à vocation agricole agricole destinée à une autre forme agricole (UECA)*
- AA : *Projet d'implantation pour un refuge pour animaux sur une parcelle bâtie (STCEAL)*
- AA : *Espace agricole de transition aux abords de l'agglomération*
- A : *Zone naturelle*
- N : *Espace naturelle remarquable à forte valeur culturelle*
- N : *Espace naturelle remarquable à forte valeur paysagère*
- NH : *Sous d'habitat collectif, centres, à dominante résidentielle ou au sein de la zone Nat*
- NH : *Sous d'habitat collectif, centres, à dominante résidentielle ou au sein de la zone Nat*
- N : *Espace naturel à vocation agricole agricole destinée à une autre forme agricole (UECA)*
- N : *Espace naturel à vocation agricole agricole destinée à une autre forme agricole (UECA)*
- N1 : *Secteur de bâtiment tel il nécessite à l'espèce support (STCEAL)*
- N2 : *Complexes urbains d'habitat collectif, centres et villages existants (STCEAL)*
- N : *Ensemble patrimonial : maisons, châteaux, etc.*
- N1 : *Secteur de constructibilité au sein des ensembles patrimoniaux (STCEAL)*
- N1 : *Activité économique locale (STCEAL)*
- N : *Plan de Sauvegarde et de mise en valeur (non prévu par le règlement du PLU)*
- C : *Concessions publiques*

SECTEURS DE PROJETS

	Secteur de projet faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
	Secteur de renouvellement urbain faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
	Espaces communs et parc public à mettre en place au sein des OAP
	Emplacement réservé
	Périmètre d'implantation imposée pour les nouvelles constructions
	Liaison ou passage piétonnier à maintenir au titre du L151-38 du CU
	Construction ou extension récente ou en cours (autorisation ultérieure à 2014, base de données ADS)

ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES
ECOLOGIQUES ET A LA TRAME VERTE ET BLEUE

Sous-trames milieux humides et aquatiques

— Cours d'eau (source inventaire 2009)

Sous-trames boisées, bocagères et milieux prairiaux

 Espace Boisé Classé

fruits et légumes d'autres produits de 62 000 000 à 23 000 000

—*—*—* Espaces Proches du Rivage (périmètre d'

■ ■ ■ ■ ■ Espaces jardins, franges et cœur de hameaux à préserver

Espaces communs et parc public à préserver

Bâtiment patrimonial à protéger au titre du L151-19 du CU (hors AVAP)

 Actes signalant un caractère éminent au titre du L151-23 du CU

Eléments du petit patrimoine repéré au titre du L151-19 du CU

100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 1100 1200 1300 1400 1500 1600 1700 1800 1900 2000 2100 2200 2300 2400 2500 2600 2700 2800 2900 3000 3100 3200 3300 3400 3500 3600 3700 3800 3900 4000 4100 4200 4300 4400 4500 4600 4700 4800 4900 5000 5100 5200 5300 5400 5500 5600 5700 5800 5900 6000 6100 6200 6300 6400 6500 6600 6700 6800 6900 7000 7100 7200 7300 7400 7500 7600 7700 7800 7900 8000 8100 8200 8300 8400 8500 8600 8700 8800 8900 9000 9100 9200 9300 9400 9500 9600 9700 9800 9900 10000

• Bâtiment au sein d'un ensemble patrimonial Np pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L151-11

Bâtiment patrimonial à protéger au titre du L151-19 du CU (hors AVAP) et pouvant faire l'objet

■ Bâtiment existant en secteur Ah ou Nh pouvant changer de destination au titre du L151-11

● Bâtiment agricole engendrant un périmètre sanitaire au titre du règlement sanitaire départemental

 Périmètre de vigilance de 100 m autour des bâtiments agricoles engendrant un périmètre sanitaire pour préserver les possibilités de développements des exploitations

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

et AZI BV da Brivet 2013 crue centennale)

— • — Canalisation de transport de matières dangereuses

N°	Localisation / Objet	Bénéficiaire	Surface
8	Cagea_aménagement d'un corridor	commune	1250
24	Recessier_Lakan douce (PR)	commune	2034

